

Enthousiasme?

«Pour que tout se déroule sans incident.»



Helvetia Assurance événement. Quels que soient vos projets, nous sommes à vos côtés.

La bonne assurance pour tout type d'événement: fête, concert, représentation scénique.

Qu'il s'agisse d'un concert ou d'un congrès, d'une fête de gymnastique ou de lutte, avant le déroulement d'une manifestation, l'organisateur doit investir beaucoup d'argent et de temps pour la préparer. Les frais de personnel, de mise en place de la scène, de publicité et autres mesures montent vite.

Souvent, même si la préparation est parfaite, on ne peut éviter certains risques.

Que faire par exemple lorsque le terrain d'un festival en plein air est soudain dévasté par une tempête pendant la mise en place ou si des objets de prix sont endommagés pendant le transport ou pendant la tenue de l'événement?

Nos collaborateurs de votre région se feront un plaisir d'établir pour vous une offre attractive.

David Monod, T 058 280 7120
david.monod@helvetia.ch

Helvetia Assurances
Dufourstrasse 40, 9001 Saint-Gall
T 058 280 1000 (24h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

Votre assureur suisse.

Pour qu'une malchance ou une panne n'entraîne pas tout de suite la faillite, l'Helvetia propose une assurance événement qui couvre tous les risques majeurs.

Les éléments de couverture les plus importants

- Sont couverts les objets qui appartiennent à l'assuré, pris en location, en leasing et mis à disposition, le matériel ayant servi pendant l'événement: les structures, scènes, chapiteaux, appareils et autre matériel de ce type.
- Couverture d'assurance pendant toute la durée de l'événement, contre tous les risques, notamment les actes de malveillance/le vandalisme, c.-à-d. les dommages intentionnels/la destruction.
- Les frais supplémentaires comme les transports urgents ou express, les heures supplémentaires, le travail le weekend, les jours fériés et la nuit ainsi que les frais de déblaiement, de sauvetage et d'élimination.
- L'assurance peut également couvrir: les espèces et les annulations d'événements ainsi que les transports aller-retour éventuels.
- La franchise n'est applicable qu'une seule fois sur tous les cas de sinistre à dédommager.
- L'assurance responsabilité civile de l'organisateur peut être également assurée.